



Récupération impôt sur la plus value immo

Par Sososav

Bonjour,

Suite au décès de mon père nous avons vendu la maison familiale. Lors de la vente en juillet 2024, j'ai payé un impôt sur la plus value immobilière, et la notaire m'avait indiqué que si dans les 2 ans à venir j'achetais ma résidence principale alors je pourrais récupérer cette taxe.

Je m'apprête à signer l'achat de ma résidence principale mais la clerc de notaire m'indique que comme cela n'avait pas été mentionné dans l'acte de vente de la maison de famille elle n'est pas sûre qu'il soit possible de récupérer la taxe à posteriori... pouvez-vous m'éclairer dans l'attente du retour du notaire ?

Je vous remercie par avance

Par yapasdequoi

Bonjour

Tout est là :

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant%3DBOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant%3DBOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707[/url]

Il y a d'autres critères en sus du réemploi en résidence principale dans les 2 ans.

Renseignez vous directement au centre des impôts

ou bien au :

0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel

Par Sososav

Bonjour

Merci pour votre retour je vais prendre contact avec les impôts.

D'après vous le fait que cela n'ai pas été mentionné dans l'acte de vente n'est pas bloquant ?

Par yapasdequoi

Il faut tout vérifier.

Et aussi que vous n'étiez pas propriétaire de votre RP dans les 4 dernières années.